

Observation n°227 du 14/04/2023

Monsieur le Commissaire,

Ce projet, vieux et mal conçu est tellement riche en erreurs qu'il y a beaucoup à écrire :

Je suis évidemment contre ce projet qui est ecocide dans toute sa splendeur :

Il a été recensé 21 espèces d'intérêt patrimoniale dont 2 espèces d'intérêt patrimonial majeur dans la ZIP (Outarde canepetière et oedicnème criard) (page 15 Annexe 1 « étude Impact_DOUSSAY_reprise_26_03_2013 »).

Pourtant, aucune mesure de réduction adaptée à ces espèces d'intérêt patrimonial n'ont été présentées alors que l'intérêt de ces espèces et leur omniprésence sur le site sont reconnus (pages 18/19 Annexe 1 « étudeImpact_DOUSSAY_reprise_26_03_2013 ») :

Busard cendré : « Espèce omniprésente sur le site »

Oedicnème criard : « espèce omniprésente sur le site »

Outarde Canepetière : Espèce « en Danger »

Faute de mesure de réduction, seul le constat des mortalités sera réalisé (Page 33 annexe1 « étudeImpact_DOUSSAY_reprise_26_03_2013 ») : « *le suivi standardisé de la mortalité pourra offrir un retour intéressant sur l'impact effectif du projet en termes de mortalité directe des hivernants* »

Il est à noter également une réelle négligence dans la prise de mesure d'évitement en raison de l'absence de mesures de bridage avant et après la fauche ou la moisson afin de limiter les risques de collision avec les rapaces tel que constaté par la MRAe :

« La MRAe demande par ailleurs un engagement du pétitionnaire en ce qui concerne la mise en place de mesures de bridage avant et après la fauche ou la moisson afin de limiter les risques de collision avec les rapaces. »

En conséquence, impossible de donner un accord à ce projet.

Merci

Cordialement,

-

Samuel Joab